

La prévention des addictions, un véritable enjeu pour VEOLIA - *Témoignage*

FICHE D'IDENTITE :

Nom : VEOLIA - Côte d'Azur

Activité : Recyclage et valorisation des déchets

Effectif : 600 salariés sur le département

Lieu : Entité de Cagnes sur Mer



Rencontre avec : Mme Kristyna ROTINI, Responsable QSE Alpes-Maritimes et M. Bruno CECCALDI, Chargé de Prévention Alpes-Maritimes.

Pourquoi et comment avez-vous été amenés à solliciter votre service de santé au travail AMETRA06 ?

Sur le département des Alpes-Maritimes, VEOLIA a entamé depuis plusieurs années une démarche de prévention des addictions. L'entreprise a très tôt (depuis 2004) pris en compte ce risque, en collaboration avec son médecin du travail. Ainsi, ont été mises en place des formations principalement destinées aux managers, des sessions de sensibilisation et de dépistage par éthylotest pour l'ensemble des salariés et la rédaction de protocoles de conduites à tenir en cas de troubles du comportement...

Dès 2018, le groupe a souhaité mutualiser cette démarche sur la région afin de mener un Plan d'Action Sécurité. L'objectif étant de mettre en place des mesures spécifiques « alcool et drogue » et de les inscrire dans nos règlements intérieurs, harmonisés au niveau régional.

La journée Santé-Travail organisée par l'AMETRA06 en mars 2019 s'inscrivait parfaitement dans notre démarche. Nous avons donc répondu présents afin de voir comment cette problématique était gérée par d'autres entreprises et de savoir comment notre service de santé au travail pouvait nous aider. Cette matinale a renforcé notre volonté. C'est tout naturellement que, depuis, l'AMETRA06 nous conseille et nous accompagne.

Quel est votre objectif ?

Notre objectif est la sensibilisation, sur une période de 3 mois, de 100% de notre personnel affecté à des postes à risques. Il s'agit d'environ 500 personnes dont les deux tiers sont des conducteurs de poids lourds et des équipiers de collecte des déchets; le dernier tiers se compose de collaborateurs sur les centres de tri ou les usines d'incinération (conduite de process industriels, produits chimiques, conducteurs d'engins, etc.) et du personnel en mission sur la route. Nous souhaitons également intégrer dans notre démarche les postes administratifs.



Comment VEOLIA et l'AMETRA06 collaborent-ils ?

Notre démarche est structurée. Elle bénéficie de la forte implication de notre Direction et des professionnels de santé de l'AMETRA06 : médecin du travail et infirmiers. Cet investissement commun entre les 2 équipes permet de motiver les salariés qui sont plus sensibilisés, plus à l'écoute et plus impliqués lors des sessions de sensibilisation. VEOLIA intervient sur les aspects réglementaires; l'AMETRA06 sur l'aspect prévention de la santé et de la sécurité au travail. Tout cela se passe bien entendu dans le respect de la confidentialité et avec la volonté d'aider et d'accompagner les salariés s'ils en ont besoin.

Comment se déroulent les sensibilisations ?

Chaque sensibilisation est menée en présence d'un responsable QSE VEOLIA et d'un ou deux infirmiers de l'AMETRA06.

Nous convoquons nos salariés par groupe de 10 (selon les horaires de travail) pour assister à la réunion d'une durée d'une heure :

- La première partie explique les addictions et notamment les conséquences de l'emprise de substances psychoactives (SPA). Elle présente la démarche de VEOLIA. Pour les salariés c'est un temps pour comprendre et échanger.
- La deuxième partie se déroule sous forme d'ateliers simulant les effets de l'alcool et de la drogue (parcours, jeux de balles...).

Les retours des salariés sont positifs car ils nous disent comprendre la démarche et l'importance de rester «sobre» pour leur propre sécurité mais également celle de leurs collègues.

Que se passe-t-il après les sensibilisations ?

Nous procédons à des contrôles aléatoires. Des procédures internes ont été mises en place pour la gestion des cas d'addiction avérée. Nous avons également nommé des relais sur le terrain (responsables d'exploitation) pour la prévention des addictions.

Notre objectif est de « SAVOIR ETRE » et de « SAVOIR FAIRE » afin de permettre la prise en charge globale du salarié sous l'emprise de SPA. Une démarche d'accompagnement est proposée au salarié par la mise en place d'un contrat de confiance entre lui et le manager, et un suivi par le médecin du travail. Notre volonté est de garder le salarié dans l'entreprise sous réserve de l'avis du médecin du travail pour le maintenir à son poste.

Quel est le bilan de cette démarche ?

En 2020, environ 40% des salariés occupant des postes à risques ont été sensibilisés malgré les difficultés liées à la crise sanitaire. Les premières campagnes de dépistage ont été réalisées; les résultats obtenus sont satisfaisants. En revanche, la rencontre organisée entre les médecins du travail en charge du suivi des salariés de VEOLIA sur tout le département et la Direction du territoire Côte d'Azur pour faire le point sur le rôle de chacun n'a pas encore eu lieu pour cause de Covid. Dans l'attente d'une reprogrammation, notre chargé de prévention a déjà pu échanger avec certains médecins pour faire un point.

Interview réalisée avec la participation de Claude DUFLOS, Chargée des infirmier(e)s AMETRA06.

A vos agendas !

Un webinaire dédié aux addictions dans le cadre professionnel sera organisé sur le mois de mars. Tous les détails vous seront communiqués dans notre prochaine lettre d'information. A suivre...